SNUipp Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03 25 73 70 07
Snu10@snuipp.fr

Bulletin d'adhésion 2017-2018

Le SNU*IPP*10 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (*L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Unitaires 10…)* et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresse :_____

Ville :_____ CP :_____

Tél :_____ Portable :_____

e-mail :

_____

Etablissement :

Corps :

Fonction :

Nomination à TP ou à TD (entourer)

Année de sortie de l'ESPE :

Echelon : Depuis le :

Quotité de travail :

Echelons	Instit	PE	PEHC	PEGC
11	157 €	200 €		164 €
10	143 €	186 €		155 €
9	134 €	172 €		147 €
8	130 €	161 €		139 €
7		150 €	238 €	PEGC HC
6		142 €	225 €	200 €
5		139 €	211 €	186 €
4		135 €	195 €	164 €
3		131 €	PEGC Cl exc 221 €	
2		120 €		
PES et enseignants contactuels : 100€		Etudiants (M1, M2 hors stagiaires) : 40€		
AVS/EVS/AE : 40€		Disponibilité, congé parental : 82€		

COTISATIONS

Situations particulières

Instits ou PE spéciallisé-es : +8 €

Directeurs (trice) d'établissement spécialisé : +15 €

Maître formateur(trice) : +6 €

Temps partiels :

Cotisation proportionnelle avec un minimum de 82 €

Directeurs-trices

2/4 classses : +5 €

5/9 classes : +9 €

10 classes et plus : +12 €

RETRAITE(E)S

Pension < 1350 € : 100 €

1350 € < Pension < 1650 € : 113 €

1650 € < Pension : 130 €

Ma cotisation s'élève à _____€, date et signature :_____

☐ Prélèvements mensuels (sauf aout et septembre), égaux à 1/10e de la cotisation annuelle et automatiquement reconduits chaque année scolaire. Complétez l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joignez un RIB ou postal. Vous recevrez en septembre de chaque année une fiche de mise à jour.

☐ En 1 fois : ci-joint un chèque à l'ordre du SNUipp-Aube

☐ En ……fois : ci-joint……chèques à l'ordre du SNUipp-Aube (mois d'encaissement au dos)

Mandat de Prélèvement SEPA	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU AUBE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et, votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Aube. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
DEBITEUR Référence Unique de Mandat* : Votre Nom : Votre adresse : Votre code postal : Votre ville :	**CREANCIER** Identifiant créancier SEPA : **FR15ZZZ431681** SNUIPP AUBE SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS, PROFESSSEURS DES ECOLES ET PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DU COLLEGE 3 BIS RUE VOLTAIRE 10000 TROYES
IBAN : I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I Code BIC : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I	
A Le Signature Paiement récurrent	Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous ouvez obtenir auprès de votre banque. * Nous vous communiquerons votre RUM 14 jours avant le premier prélèvement